

■ **Jean-Michel Kessler**, à Zénauva, entreprise de transports de matériaux. Entreprise individuelle. (FOSC du 07.05.1984, p. 1613). Inscription d'office par suite de la fusion des communes de Bonnefontaine, Essert (FR), Montévraz, Oberried (FR), Praroman et Zénauva, selon Décret et Loi du 17.09.2002, nouvelle dénomination du siège: Le Mouret.

Journal no 1083 du 03.03.2003  
(00894930 / CH-217.0.111.349-1)